

Offre d'emploi

RÉPARTITEUR(TRICE) 911

Ton équipe: Sécurité publique de la MRC des Collines

Type d'emploi:

3 Postes de répartiteurs temporaires

Salaire:

formation : 29,65 \$/h

34,93 \$/h avec progression jusqu'à 43,66 \$/h

+ avantages sociaux (salaire en révision)

LE POSTE

- Gestion des appels adressés au service de la Sécurité publique ou par l'entremise du 911;
- Coordination des déplacements des policiers et liaison avec les intervenants de l'externe;
- Recherche et traitement de l'information.

LES AVANTAGES

- **Possibilité d'une promesse d'embauche pour intégrer le SPMDC après la formation initiale en patrouille gendarmerie de l'ENPQ si vous étudiez en techniques policières;**
- Flexibilité d'horaire (conciliation travail-famille ou travail-études);
- Possibilité de faire des heures supplémentaires;
- Être aux premières loges de ce qui se passe dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Les répartiteurs temporaires reçoivent une rémunération supplémentaire de 9% pour tenir lieu de vacances et jours fériés;
- Formation rémunérée pour une période minimale de 6 semaines prévue dès l'entrée en fonction.

EXIGENCES

- AEC complétée comme Répartiteur en centre d'appels d'urgence ou toute autre combinaison de scolarité et/ou d'expérience pertinente à la fonction;
- Connaissances intermédiaires de l'anglais parlé;
- Travailler sur des quarts rotatifs jour/soir/nuit;
- Doit répondre aux exigences du ministère de la Sécurité publique : acuité visuelle et auditive, stabilité psychologique et résistance au stress.

COMPÉTENCES

- Capacité d'analyse, de synthèse et de prise de décision;
- Bonne communication orale;
- Capacité à effectuer plusieurs tâches simultanément.



CONCOURS: 311.000.212

**Période d'affichage:
du 12 au 28 avril 2024**

CE POSTE TE TENTE?

Envoie ta lettre de présentation et ton c.v. avant 16h30 le 28 avril 2024 en spécifiant le numéro de concours.

Adresse courriel:

cv911@mrcdescollines.com

Seules les candidatures retenues pour le processus de sélection seront contactées.